

# L'organisation des temps périscolaires

## La semaine des enfants

Retrouvez ci-dessous l'organisation de la semaine de vos enfants : les horaires, les intervenants, les contacts.

### A l'école maternelle

Ecole maternelle du Centre



Ecole maternelle de la Gatolière



Ecole maternelle Philippe Soupault



Ecole maternelle Jeanne d'Arc



### A l'école élémentaire

Ecole élémentaire du Centre



Ecole élémentaire de la Gatolière



Ecole élémentaire Philippe Soupault



Ecole élémentaire Jeanne d'Arc



## Une organisation optimisée

Depuis la rentrée de septembre 2019, **trois responsables périscolaires ont été recrutés pendant l'été** (1 par site). Ils sont désormais les interlocuteurs(trices) uniques et identifiés(es) pour les enfants, les familles, les agents territoriaux et les équipes éducatives. Depuis le 2 septembre, ils sont présents dans les écoles de la pause méridienne jusqu'au soir et chaque responsable est titulaire d'un diplôme permettant la direction d'un accueil de loisirs.

En plus d'assurer une meilleure communication entre les acteurs de la communauté éducative, ils garantissent une meilleure connaissance et un meilleur suivi de l'enfant. Ils ont également en charge le management des animateurs TAP.



## **Aurélie BEQUET - Responsable périscolaire de l'école du Centre et de l'école privée Jeanne d'Arc**

- **Téléphone** : 0631060733
- **Mail** : [abequet@mairie-craponne.fr](mailto:abequet@mairie-craponne.fr)



## **Serge BRUNNER - Responsable périscolaire de l'école Philippe Soupault**

> **Téléphone** : 0631073067

> **Mail** : [sbrunner@mairie-craponne.fr](mailto:sbrunner@mairie-craponne.fr)



## Josselin GILLE - Responsable périscolaire de l'école de la Gatolière

> **Téléphone** : 0631073592

> **Mail** : [jgille@mairie-craponne.fr](mailto:jgille@mairie-craponne.fr)

## Les conditions de fréquentation

Afin de respecter le rythme de l'enfant, les possibilités de fréquentation sont limitées à **2 services périscolaires sur 3** (pour les enfants scolarisés en petite et en moyenne sections), au choix chaque jour :

- > garderie du matin et restauration scolaire
- > garderie du matin et garderie du soir
- > restauration scolaire et garderie du soir

Il est possible d'utiliser plusieurs possibilités de fréquentation différentes au cours d'une même semaine.

Pour effectuer/modifier toute réservation à la garderie et au restaurant scolaire, vous pouvez cocher/décocher les jours d'inscription de votre enfant directement sur le Portail Familles, **dans un délai de 48h avant le jour souhaité** (les samedis, dimanches et jours fériés ne sont pas comptés dans les 48 h). Tout service commandé sera facturé s'il n'est pas décoché dans le respect du délai des 48 heures.

Pour tout savoir des conditions de fréquentation et des tarifs des services périscolaires, rendez-vous sur le Règlement Intérieur des services périscolaires.

# Le Portail familles

Sur le [Portail Familles](#), vous avez accès à votre compte personnel grâce à votre identifiant : factures téléchargeables et disponibles 24h/24h, modifications des données facilitées, gestion directe des réservations au restaurant scolaire et aux garderies...



## MAIRIE DE CRAPONNE

1 place Charles de Gaulle  
BP 14 - 69290 Craponne

## HORAIRES :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :  
8h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30  
Mercredi et Samedi :  
8h30 > 12h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.  
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser